



AVIS PUBLIC

Décret 808-2019 et Règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges

AVIS est par la présente donné, en vertu de l'article 53.11 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, par le soussigné, à tous les citoyens de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, que le schéma d'aménagement révisé a été modifié par le Décret 808-2019 du 8 juillet 2019 publié dans la Gazette officielle du Québec du 24 juillet 2019 et son Règlement concernant le Centre hospitalier de Vaudreuil-Soulanges.

Le Règlement du décret 808-2019 est entré en vigueur le 8 août 2019.

Il peut en être pris connaissance aux bureaux de la MRC de Vaudreuil-Soulanges situés au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion, ainsi que sur le site Web de la MRC à mrcvs.ca/planification/amenagement/#schema-amen.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 5^e jour du mois de septembre de l'an deux mille dix-neuf (2019).

GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et secrétaire-trésorier